



Préfecture de Seine-Maritime

## Commune d'ESLETTES

### Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

2006-024

du

2 janvier 2006

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui

non

<b>Prescrit</b> BV Austreberthe-Saffimbec	date	30 juin 2000 23 mai 2001	aléa	Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)
--	------	-----------------------------	------	---

<b>Prescrit</b> BV Cailly-Aubette-Robec		29 décembre 2008		Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)
--	--	------------------	--	---

Les documents de référence sont :

Cartographie des aléas du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec, prescrit en 2000/2001

Consultable sur internet

Cartographie des aléas du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec, prescrit en 2008

Consultable en mairie

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

oui

non

<b>PPRT de Montville</b> <b>Prescrit</b> <b>Approuvé</b>	date	22 décembre 2009 25 juillet 2013	aléas	Surpression, Thermique, Toxique
--	------	-------------------------------------	-------	---------------------------------

Les documents de référence sont :

Note de présentation, cahier de recommandations, zonage réglementaire et règlement du PPRT de Montville

Consultable sur internet

#### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPRm ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui

non

#### 5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

27 avril 2015

#### 6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

07 octobre 1988

01 juillet 1997

14 juin 2000

#### 7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

**8. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

**Cartographie des aléas du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec, prescrit en 2000/2001****Périmètre d'étude du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec, prescrit en 2008****Cartographie des aléas du PPRn BV Cailly-Aubette-Robec, prescrit en 2008****Note de présentation du PPRT de Montville****Cahier de recommandations du PPRT de Montville****Zonage réglementaire du PPRT de Montville****Règlement du PPRT de Montville****9. Description des phénomènes d'inondation et des phénomènes de risques technologiques**

Située dans le bassin versant du Cailly et celui de l'Austreberthe et du Saffimbec, la commune d'Eslettes est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales.

Le territoire inclus dans le périmètre d'étude du PPRT est susceptible d'être soumis aux effets de plusieurs phénomènes dangereux (effets de surpression, thermiques, toxiques) engendrés par l'établissement BRENNTAG.